Psychanalyse, autisme et politique : le vote du 8 décembre 2016

Aymeric Philonenko, Nicolas Rabain

▶ **To cite this version:**

Aymeric Philonenko, Nicolas Rabain. Psychanalyse, autisme et politique : le vote du 8 décembre 2016. Revista Topía, 2017. hal-02533860

HAL Id: hal-02533860
https://hal.science/hal-02533860

Submitted on 6 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Topía – « Psychanalyse, autisme et politique : le vote du 8 décembre 2016 »
– A. Philonenko et N. Rabain –

« *Sortons aujourd'hui du Moyen Âge dans le traitement de l'autisme et entrons enfin de plain-pied, avec vous, dans le nouveau siècle ! Redonnons espoir aux familles* ! »[1]. Cette phrase, prononcée par le député Daniel Fasquelle devant l'Assemblée nationale le 8 décembre 2016, résume bien l'esprit de sa proposition de résolution[2], co-signée par plus de quatre-vingt-dix députés. Sur les seize alinéas qui la constituent, nous en retiendrons quatre :

1) « Prendre des mesures immédiates pour assurer que les droits des enfants autistes, en particulier leur droit à l'éducation inclusive, soient respectés, que les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) de 2012 soient juridiquement contraignantes pour les professionnels qui travaillent avec des enfants autistes, et que seuls les thérapies et les programmes éducatifs qui sont conformes aux recommandations de la HAS soient autorisés et remboursés, comme le préconise le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

2) Faire reconnaître sans aucune réserve et officiellement, par la Fédération française de psychiatrie, les recommandations de bonnes pratiques de la HAS et de l'ANESM[3] afin qu'elles renoncent officiellement au *packing*, à la psychanalyse et à toutes les approches maltraitantes.

3) Faire systématiquement engager la responsabilité pénale des professionnels de santé qui s'opposent aux avancées scientifiques et commettent des erreurs médicales en matière d'autisme conformément à l'article L. 1142-1 du code de santé publique.

4) Fermement condamner et interdire les pratiques psychanalytiques sous toutes leurs formes, dans la prise en charge de l'autisme car n'étant pas recommandées par la HAS »[4].

---

[1] Le lecteur pourra retrouver une retranscription en français de la séance à l'Assemblée nationale à cette adresse : http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2016-2017/20170075.asp#P933180

[2] Soulignons ici qu'une proposition de résolution n'a pas valeur de loi, son intérêt premier est de susciter un débat à l'Assemblée et d'attirer l'attention de l'exécutif sur une question. En cela, elle relève davantage d'une déclaration de principe que d'une injonction à légiférer.

[3] Agence Nationale d'évaluation et de la qualité des Établissements et des Services sociaux et Médico-sociaux

[4] Proposition de résolution parlementaire n°4134, à l'initiative de D. Fasquelle.

Quand bien même la proposition de résolution a été rejetée par l'Assemblée, sa portée symbolique n'en reste pas moins inquiétante. Édifiée sur une lecture sommaire des recommandations de la HAS, et sans consultation préalable d'experts et de professionnels de la santé mentale, ce texte repose sur une caricature des pratiques psychanalytiques, assimilées à des « approches maltraitantes » dont il faudrait interdire et pénaliser l'exercice dans la prise en charge de l'autisme. Or, la HAS considère que la psychanalyse est une approche dite « non-consensuelle ». Si cette agence soutient que « *l'absence de données sur leur efficacité et la divergence des avis exprimés ne permettent pas de conclure à la pertinence des interventions fondées sur les approches psychanalytiques et la psychothérapie institutionnelle* »[5], elle ne cherche pas pour autant à en proscrire la pratique.

De manière radicale, Daniel Fasquelle aura ainsi remis en question non seulement la liberté de prescription, mais également la pluridisciplinarité dans le champ de la santé mentale au nom de « vérités scientifiques » dont la HAS elle-même précise qu'elles sont un état de la science à un moment donné, qui ne saurait supplanter le libre discernement du clinicien. C'est pourquoi en France, nombre de professionnels et usagers se sont mobilisés contre cette proposition jugée liberticide, au moyen de plusieurs pétitions ayant circulé en ligne ainsi que des lettres de parents d'enfants autistes adressés à des acteurs de la vie politique française, dont M. Fasquelle. Psychiatres, psychologues, psychanalystes, éducateurs et parents, aux formations et aux convictions plurielles, ont conséquemment défendu leur souci et leur exigence d'une pratique clinique pluridisciplinaire et libre. Leurs voix ont cette fois-ci été entendues.

Cependant, nous savons que cette accalmie n'est que transitoire. Il faut rappeler ici que l'introduction de la psychanalyse en France a d'emblée suscité nombre de polémiques[6]. Freud l'affirmait dès 1914 : « *parmi les pays européens, c'est jusqu'ici la France qui s'est montrée la moins réceptive à la psychanalyse* »[7]. Si initialement, le milieu psychiatrique français s'est montré hostile à la psychanalyse, quelques psychiatres et intellectuels ont néanmoins contribué à son rayonnement, notamment dans la seconde moitié du vingtième siècle à travers l'enseignement

[5] http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Questions_Reponses.pdf

[6] Sedat J. (2011). « La réception de Freud en France durant la première moitié du XX^{e} siècle. Le freudisme à l'épreuve de l'esprit latin », *Topique*, 115 : p. 51-68.

[7] Freud S. (1914). « Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique », *OCF.P,* t. XII, dir. J. Laplanche. Paris, PUF, 3ème édition, 2005 : p. 276.

de Lacan[8]. Toutefois, les attaques contre la psychanalyse n'ont jamais cessé, d'abord sous l'égide d'un cartésianisme germanophobe, puis dans un esprit résolument « scientiste », comme en témoignent ces quinze dernières années. Sur ce point, signalons *Mensonges freudiens* de Jacques Benesteau[9], *Le livre noir de la psychanalyse*[10], ouvrage collectif coordonné par Catherine Meyer, et *Le crépuscule d'une idole*[11] du philosophe français Michel Onfray qui critique avec virulence la vie et l'œuvre de Freud. Ce dernier ouvrage a été suivi de peu d'un documentaire intitulé *Le mur*[12], dans lequel Sophie Robert juge tous les psychanalystes impuissants, voire nocifs, vis-à-vis des enfants autistes. Psychiatres, philosophes, historiographes et associations de parents constituent ainsi autant de foyers de désapprobation qui se cristallisent aujourd'hui autour de la prise en charge psychanalytique de l'autisme.

D'après le Professeur Bernard Golse, chef du Service de Pédopsychiatrie de l'Hôpital Necker et pris pour cible dans *Le mur*, « *Nous vivons une époque où prévaut la haine de la pensée envers elle-même, et où le mythe scientifique régnant disqualifie peu à peu les sciences humaines avec tout ce qu'elle nous disent pourtant du sujet, de la liberté, de la fonction de récit de la parole, de l'inconscient et des processus de subjectivation* »[13]. On soulignera que Bernard Golse, connu de l'Hôpital des Enfants de Buenos Aires pour y avoir donné une conférence sur l'autisme le 17 octobre 2011, est également responsable d'un *CEDAT* (Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme et des Troubles envahissants du développement) en lien avec le *CRAIF* (Centre Ressource Autisme en Île-de-France). Ces deux centres sont dans la ligne de mire des associations de parents pour lesquelles l'autisme aurait été considéré à tort comme un trouble affectif et l'enfant autiste, comme victime de parents pathogènes. Si avant 1970, les parents d'autistes coopéraient majoritairement avec les professionnels de santé mentale, certains ont progressivement adopté un positionnement antipsychanalytique à partir des travaux de B. Bettelheim[14]. Depuis lors, l'autisme viendra occuper une place dans le champ socio-culturel et les parents d'autistes chercheront à faire entendre que la psychanalyse n'offrirait que des prises en charge incomplètes, inadaptées et contraires à la dignité humaine.

---

[8] de Mijolla, A. « France », *in* A. de Mijolla (dir.) *Dictionnaire international de la psychanalyse* 1. Paris, Calmann-Lévy, 2002 : p. 663-670.
[9] Benesteau J. (2002). *Mensonges freudiens*. Bruxelles, Pierre Mardaga, 400 p.
[10] Meyer C. (2005). *Le livre noir de la psychanalyse*. Paris, Les Arènes, 830 p.
[11] Onfray M. (2010). *Le crépuscule d'une idole*. Paris, Grasset, 612 p.
[12] Robert S. (2011). *Le mur.* Documentaire français de 52 minutes.
[13] Golse B. (2012). « Le Mur et les mains sales », *Le Carnet PSY,* 159 : p. 1.
[14] Bettelheim B. (1971). *La forteresse vide – L'autisme infantile et la naissance du soi*. Paris, Gallimard, 585 p.

Devant ces diatribes, de nombreux psychanalystes ont rappelé que leur engagement dans la clinique de l'autisme allait de pair avec la prise en considération des avancées neuroscientifiques ainsi que des travaux issus de la psychologie cognitivo-comportementale, et plus particulièrement des méthodes ABA, TEACCH ou PECS. Quant à la technique du *packing*, très peu courante avec les enfants autistes, elle a conduit le Professeur Pierre Delion, Chef du Service de Pédopsychiatrie du CHRU de Lille, et le Professeur David Cohen, Chef du Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de *La Salpêtrière* devant les tribunaux. Le ministère de la Santé avait pourtant validé leur protocole de recherche. En réaction à cette vague de contestations, B. Golse a écrit *Mon combat pour les enfants autistes*[15], ouvrage qui plaide en la faveur d'une approche *multidimensionnelle*, basée sur un dialogue interdisciplinaire.

Dans cette perspective, différents acteurs sont convoqués. D'abord L'Éducation nationale, institution qui se doit depuis la loi de 2015 d'accueillir les enfants autistes dans des classes à effectifs réduits, les CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée). Une institutrice formée aux besoins spécifiques des enfants autistes y est secondée par une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS). Ensuite, les rééducateurs, tels que les psychomotriciens et les orthophonistes. Enfin, tous les psychothérapeutes reconnus en France (cf. psychanalystes, systémiciens et comportementalistes).

En France, les débats relatifs à la pédopsychiatrie sont alimentés par le modèle médical, d'une part, qui repose sur un raisonnement causal, souvent mono-factoriel, dans une perspective de réadaptation d'un handicap. À l'opposé de ce modèle déductif, le modèle psychanalytique d'autre part, foncièrement multifactoriel et « inférentiel »[16], c'est-à-dire qui procède par associations de pensée, et fondé sur une temporalité circulaire qui inclut les effets d'après-coup. Ses visées incluent également la prévention et le dépistage. Dans ce dernier modèle, les enfants autistes sont perçus comme des patients en grande difficulté à se représenter les liens qui les unissent aux autres. Le clinicien cherchera donc à mettre des mots sur leurs émotions et sur leurs angoisses, c'est-à-dire à partager leur monde interne. Il s'agit là d'une *aide à l'intersubjectivité* qui revient à admettre que l'autre existe et qu'il ne constitue pas de danger. Dans certains cas, une « sortie de l'autisme » peut être envisagée, ce qui implique une rencontre progressive avec des objets et par conséquent avec des angoisses jusqu'alors non expérimentées.

---

[15] Golse B. (2013). *Mon combat pour les enfants autistes*, Paris, Odile Jacob, 237 p.

[16] Golse B. (2011). « Le modèle psychanalytique dans le champ du handicap : approche causale ou approche narrative ? », *Contraste*, n°34-35 : p. 157-178.

Ainsi, les psychanalystes sont attentifs à la fois aux compétences et aux difficultés personnelles des enfants autistes. De plus, ils tiennent compte de l'environnement qui entoure les patients, ce qui les conduit à travailler en lien avec les parents d'enfants autistes et avec des collègues de différentes orientations dans le but d'introduire, de développer et de pérenniser une approche multidimensionnelle des troubles autistiques. (9.500 caractères).

Aymeric Philonenko, *Psychologue clinicien en formation*
aymeric.philonenko@live.fr
Nicolas Rabain, *Psychologue clinicien, Maître de conférences*
nrabain@hotmail.com

Centre de Recherche Psychanalyse Médecine et Société
EA 3522 – UFR d'*Études Psychanalytiques*
Université Paris Diderot – Sorbonne Paris Cité
Bâtiment Olympe de Gouges
8 rue Albert Einstein
75013 Paris

*

Mots clés
Approche multidimensionnelle – Intersubjectivité – Pédopsychiatrie – Psychanalyse française – Troubles du Spectre Autistique.

*

Résumé (482 caractères)

À partir du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2016 à l'Assemblée nationale, les deux auteurs retracent l'itinéraire des attaques contemporaines contre la prise en charge psychanalytique de l'autisme en France. Puis, ils relatent la réponse des thérapeutes et des parents d'enfants autistes ayant affirmé leur volonté de conserver une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle, jugée précieuse et légitime dans les thérapies des patients souffrant de cette pathologie.

Bibliographie

• Benesteau J. (2002). *Mensonges freudiens*. Bruxelles, Pierre Mardaga, 400 p.

• Bettelheim B. (1971). *La forteresse vide – L'autisme infantile et la naissance du soi*. Paris, Gallimard, 585 p.

• Freud S. (1914). « Contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique », *OCF.P,* t. XII, dir. J. Laplanche. Paris, PUF, 3ème édition, 2005 : p. 247-316.

• Golse B. (2011). « Le modèle psychanalytique dans le champ du handicap : approche causale ou approche narrative ? », *Contraste*, n°34-35 : p. 157-178.

• Golse B. (2012). « Le Mur et les mains sales », *Le Carnet PSY,* 159 : p. 1-1.

• Golse B. (2013). *Mon combat pour les enfants autistes*, Paris, Odile Jacob, 237 p.

• Meyer C. (2005). *Le livre noir de la psychanalyse*. Paris, Les Arènes, 830 p.

• de Mijolla A. (2002) « France », *Dictionnaire de la psychanalyse*, dir. A. De Mijolla. Paris, Calmann-Lévy, p. 663-670.

• Onfray M. (2010). *Le crépuscule d'une idole*. Paris, Grasset, 612 p.

• Robert S. (2011). *Le mur.* Documentaire français de 52 minutes.

• Sedat J. (2011). « La réception de Freud en France durant la première moitié du XXe siècle. Le freudisme à l'épreuve de l'esprit latin », *Topique*, 115 : p. 51-68.